

ANNEXE 1. AUTORISATION DU PRENEUR A DEPOSER TOUTE DEMANDE ADMINISTRATIVE NECESSAIRE A LA REALISATION DE SON PROJET

Monsieur GARROCQ Marc, en qualité de Maire de la commune de BOURS dument habilité(e), autorise la Société dénommée URBA 232, société par actions simplifiée au capital variable de 100€, ayant son siège social à MONTPELLIER cedex 2 (34961), 75 allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 840 402 911 (ci-après la « Société »), à déposer au nom de la Société, à ses frais et risques et en temps utile, toute demande d'autorisation administrative, notamment en matière d'urbanisme et environnementale (demande de permis de construire, autorisation de défrichement, ...), qui serait nécessaire à la réalisation de son projet (à savoir l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol si la Société le souhaite) portant sur tout ou partie des terrains situés à Bours, section A, parcelles n° 289, 324, 409, 628, 630, 647, 649, 651, 653, 652, 654, 655, 668, 894, 896, 898

A cet égard, Monsieur GARROCQ Marc, en qualité de Maire de la commune de BOURS dument habilité(e) donne tous pouvoirs à la Société à l'effet de déposer toutes demandes pouvant être nécessaires pour obtenir lesdites autorisations.

A BOURS

Le 20 octobre 2018.

Monsieur le Maire

